

LES MIGRATIONS EN PERIODE DE CRISE

INTRODUCTION

Terre de fraternité et d'hospitalité, la Côte d'Ivoire a connu plusieurs mouvements migratoires dont les plus récents sont au nombre de trois:

Après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance et suite à l'essor économique des années 1960 à 1970, elle a accueilli sur son sol des réfugiés de différents Etats, entre autres, la Guinée, le Nigéria (Biafra), le Cambodge, le Vietnam, le Congo (RDC et Brazzaville), le Rwanda. Ces réfugiés arrivés par petits groupes ou individuellement suite aux persécutions, aux violations des Droits de l'Homme ou aux perturbations de l'ordre public dans leur pays d'origine, ont obtenu le statut de réfugié individuellement : détermination individuelle.

Au début des années 1990 la Côte d'Ivoire a enregistré son taux de réfugiés le plus élevé avec l'afflux de plus de 400 000 réfugiés libériens et environ 45 000 réfugiés sierra-léonais, suite aux guerres civiles qu'ont connues ces pays. Face à ce nombre important de réfugiés et dans l'impossibilité d'accorder individuellement le statut de réfugié à toutes ces personnes, les autorités ivoiriennes ont eu recours, dans l'urgence, à la procédure d'exception de détermination du statut de réfugié de groupe dite reconnaissance « Prima Facie », c'est-à-dire à première vue.

De 2002 à 2010, la crise ivoirienne a jeté sur la route de l'exode environ 800000 à un million de personnes. dont environ 300 000 réfugiés ivoiriens se sont retrouvés dans les pays de la sous région.. Suite à la normalisation progressive de la situation, près de 240 000 réfugiés ivoiriens sont volontairement rentrés en Côte d'Ivoire dont les 2/3 sont rentrés spontanément et 1/3 par convois organisés. De sorte qu'il ne reste qu'environ 60 000 réfugiés dans les pays d'asile.

I) LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Comme nous l'avons sus énoncé, la Côte d'Ivoire, dès son accession à l'indépendance, sous la généreuse impulsion de ses pères-fondateurs, a affirmé sa vocation de terre d'hospitalité comme en témoigne éloquemment les premières phrases de l'hymne national. Mieux, après plus d'un demi-siècle d'indépendance, le volontarisme humaniste de ce pays ne s'est jamais démenti.

Cette volonté s'est traduit par la signature de plusieurs accords internationaux réglementant la migration ou ayant pour but de favoriser le retour des ivoiriens et par une politique d'accueil ouverte et favorable aux étrangers.

A) LES TEXTES INTERNATIONAUX

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a ratifié :

- ✚ la Convention de Genève relative au statut du réfugié de 1951 et son protocole additionnel de 1967 (Ratifié le 8 décembre 1961).
- ✚ la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) relative aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 (ratifié le 26 février 1998).
- ✚ la Convention de Kampala de 2009 relatif aux déplacés internes en Afrique

- ✚ le protocole de la CEDEAO de 1979 sur le droit d'établissement et la libre circulation des biens et des personnes
- ✚ En dehors de ces textes, différents Accords dits Tripartites ont été signés entre le gouvernement ivoirien, les pays d'accueil des réfugiés ivoiriens et l'UNHCR dans le but de mettre en place un mécanisme de coordination efficient et un cadre juridique approprié pour le retour de ces derniers dans des conditions de sécurité et de dignité :
 - HCR- Côte d'Ivoire le Ghana : 06 octobre 2011
 - HCR-Côte d'Ivoire le Togo : 15 novembre 2011
 - HCR Côte d'Ivoire le Libéria : 09 Août 2011
 - HCR Côte d'Ivoire la Guinée : 30 novembre 2011
 - HCRCôte d'Ivoire le Mali : 09 août 2012

B) LES TEXTES NATIONAUX

- ✚ Pour marquer son engagement en faveur de la protection des réfugiés vivant sur son territoire, la Côte d'Ivoire, dans sa Constitution du 1^{er} août 2000, dispose en son article 12 alinéa 2 que: *«Toute personne persécutée en raison de ses convictions politiques, philosophiques ou de son appartenance ethnique peut bénéficier du droit d'asile sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, sous condition de se conformer aux lois de la République ».*
- ✚ La Loi n°2004-303 du 03 mai 2004, relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire qui favorise l'intégration des étrangers notamment, de l'Afrique de l'Ouest.
- ✚ Le décret N°2006-110 du 07 juin 2006 qui crée le Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) qui est une structure du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères
- ✚ Deux textes principaux règlementent les conditions d'obtention du statut de réfugié en Côte d'Ivoire. Il s'agit des arrêtés n°46 et 47 MAE/AGH/SDAH/SAARA du Ministère des Affaires Etrangères du 12 février 2007 portant respectivement création et fonctionnement des Commissions Nationales d'Eligibilité (CNE) et de Recours (CR) encadrent le droit d'asile en Côte d'Ivoire.

II) LA GESTION PRATIQUE DES MIGRATIONS EN TEMPS DE CRISE

A) LES ACTEURS NATIONAUX

✚ LE ROLE JOUE PAR L'ETAT DE COTE D'IVOIRE VIA LE SAARA

Le SAARA est chargé de mettre en œuvre la politique d'asile telle que définie par le gouvernement ivoirien. Les missions du SAARA sont les suivantes :

- **La coordination de la gestion des réfugiés qui comprend :**
 - La détermination du statut de réfugié
 - La protection juridique et l'assistance aux réfugiés
- **La coordination de la gestion des rapatriés**

- L'accueil des rapatriés aux frontières accompagnés au besoin d'une escorte policière
- L'assistance pour l'établissement des documents administratifs des rapatriés
- Le plaidoyer auprès des structures nationales et internationales pour la mise en œuvre de solutions durables en faveur des rapatriés.

Dans le cadre de ses activités, le gouvernement ivoirien travaille en collaboration avec plusieurs structures nationales et internationales.

Le role des ONG NATIONALES

- **ASAPSU et CARITAS**

Ces structures qui mettent en œuvre la politique de santé et d'éducation voulue par le HCR en faveur des réfugiés, des personnes déplacés internes et des rapatriés à besoins spécifiques. Elles mettent également en œuvre des activités génératrices de revenus au profit de ces personnes.

Asapsu et Caritas font également l'accompagnement médical des rapatriés qui arrivent en Côte d'Ivoire depuis les frontières.

En plus de ces activités, CARITAS se charge de la confection des kits alimentaires et des NFI pour les rapatriés et de la réhabilitation des infrastructures scolaires et communautaires des bénéficiaires.

- **ASA**

Afrique Secours Assistance fait le monitoring des zones de résidence des réfugiés, déplacés internes et rapatriés afin d'identifier les problèmes auxquels ils sont confrontés pour un éventuel suivi.

- **AWECO**

C'est une structure qui intervient dans des activités de cohésion sociale en faveur des réfugiés et rapatriés.

B) LES ACTEURS INTERNATIONAUX

L'UNHCR

Cette agence des Nations-Unies a pour but de promouvoir les accords internationaux en faveur des réfugiés et de veiller au respect des droits des réfugiés par les Etats. En Côte d'Ivoire, le HCR apporte un appui financier et technique au SAARA et d'autres structures étatiques aux ONG en charge des questions des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes.

- L'assistance médicale aux réfugiés et demandeurs d'asile à besoins spécifiques
- L'éducation de la population cible ;
- La délivrance d'extraits d'acte de naissance aux enfants réfugiés nés en Côte d'Ivoire ;
- La facilitation de l'intégration au besoin par une assistance en vue de la naturalisation pour les réfugiés qui le désirent ;
- La mise à disposition d'un fond aux rapatriés (cash grant : 75 000 FCA pour les adultes et 50 000 FCFA pour les enfants)

Par le passé le HCR par le biais de ses partenaires opérationnels a mis en œuvre des AGR au profit des réfugiés et a octroyé des bourses d'études à certains réfugiés pour la poursuite de leurs études universitaires.

L'OIM

Lors de l'arrivée des convois de rapatriement, cette organisation internationale s'occupe de la logistique. (Cars, bagages, etc.).

Le CICR en charge de la réunification des familles en collaboration avec le SAARA

III) COORDINATION AVEC LES ACTEURS INTERNATIONAUX

Cette coordination s'est traduite par la mise en place d'un cadre de concertation et de discussions entre le gouvernement ivoirien et les humanitaires que ce soit au plan national ou local. A l'ouest de la Côte d'Ivoire par exemple, un programme de réintégration communautaire en faveur des déplacés a été mis en place. Un comité de supervision et d'orientation en vue de la mise en œuvre du dit programme a été également vu le jour. Ce comité se réunissait 03 fois par mois et était composé :

- Les représentants locaux de toutes les agences des Nations Unies (PNUD, ONUDI UNFPA, FAO, PAM, UNHCR, OCHA...)
- Le gouvernement à travers les Ministère du Plan, de la Défense, de l'Intérieur, de l'Emploi, des Affaires sociales, de la santé, de l'éducation....
- Les autorités administratives locales
- Les représentants d'ONG et organisations de la société civile
- Les représentants du secteur privé.

En résumé : nous pouvons dire que la répartition des tâches et la coordination mise en place a permis à chaque acteur de mieux jouer sa partition et de donner une meilleure visibilité en nos actions ;

IV) ACTIONS CONCRETES POUR FACILITER LE RETOUR DES PDI ET DES RAPATRIÉS

1. Volet Sécuritaire

- La mise en place des mesures sécuritaires visant au rétablissement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national et notamment dans les zones de retour
- ✓ la mise en place du Centre de Commandement des Décisions Opérationnelles (CCDO) chargé de lutter contre le grand banditisme et l'installation anarchique des barrages. L'effectif de cette unité composée à la fois de la police, de la Gendarmerie et de l'armée s'élève à 750 personnes.
- ✓ la présence d'un bataillon militaire à l'Ouest de la Côte d'Ivoire en vue de la sécurisation des biens et des personnes dans cette zone.
- ✓ Réhabilitation des commissariats pour garantir leur bon fonctionnement.
- ✓ Sur ordre du Président de la République, les FRCI ont été déguerpis des commissariats et sont interdits d'intervenir dans les problèmes.
- ✓ Réduction du nombre de barrages sur toute l'étendue du territoire nationale à 33 afin de mettre fin aux rackets et aux tracasseries routières dont sont victimes les populations.
- ✓ Rencontres et échanges avec les DOZOS pour leur expliquer leurs rôles dans le fonctionnement de l'administration et demander leur retrait de la gestion du territoire et leur retour dans leur cercle culturel.

- ✓ Dans le cadre du retour des forces de gendarmerie et de police à leur poste sur toute l'étendue du territoire, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur a instruit les Préfets de la création ou de la réactivation des Comités Départementaux de Sécurité en vue de créer un cadre légal de concertation et de coordination des forces de sécurité à l'échelon local pour un encadrement efficient des activités sécuritaires. (août 2011)
- ✓ le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur a également instruit les Autorités Préfectorales et municipales de la création des Comités Départementaux, Sous-préfectoraux et Communaux de Sensibilisation et de Veille en vue de déceler les foyers de tensions et d'empêcher des affrontements intercommunautaires (avril 2011).
- ✓ Des rencontres initiées par les Autorités Préfectorales avec les populations et les ONG, se tiennent régulièrement afin de prendre en compte leur inquiétude et de veiller au maintien de la cohésion sociale et surtout faciliter le retour et la réinsertion des personnes déplacées.
- ✓ Les autorités Préfectorales veillent également aux règlements des conflits fonciers afin de faciliter le retour des populations dans leur zone.
- ✓ Le gouvernement a également pris toutes les dispositions afin que toute personne illégalement dépossédée de ses biens, puisse les recouvrer dès que la preuve de cette situation et de son statut de propriétaire sont établis. Le service juridique de l'Etat-major des Armées ainsi que les Mairies et les Administrations Préfectorales peuvent à tout moment être saisies à cet effet. Certains ex-réfugiés ont pu avec l'appui du SAARA et de l'UNHCR entrer en possession de leurs biens à l'Ouest : les rapatriés ont donc la possibilité de passer par ce canal s'ils souhaitent récupérer leurs biens.
- ✓ des mesures ont été prises afin de mettre fin à la présence de militaires ou d'hommes en tenue militaire dans les rues. Ainsi, depuis janvier 2013, seules les forces de défense ou de sécurité en mission de sécurisation d'espace publique ou privée continuent d'être présentes dans certains quartiers d'Abidjan.
 - La mise en place d'une Autorité Démobilisation, Désarmement et Réintégration (ADDR) avec pour objectifs notamment :
 - ✓ Réinsertion et intégration des ex-combattants estimés à 65 000. Le processus a déjà démarré avec comme objectif au titre de l'année 2013, la prise en compte de 30 000 bénéficiaires : objectifs atteints
 - ✓ Opportunité de réinsertion suivant les options ci-dessous :
 - ✓ L'Auto emploi (secteur privé) avec notamment, l'octroi de pécules de réinsertion, l'octroi d'AGR aux ex-combattants et à la communauté hôte (5%) pour éviter d'éventuelle stigmatisation, la restitution des baux, des biens et terres expropriées.
 - ✓ Les études avec notamment l'octroi de 200 bourses aux étudiants.
 - ✓ L'emploi direct à la Fonction Publique suivant les cas.
 - ✓ Pour un meilleur suivi des activités sur le terrain, après l'ouverture des bureaux régionaux du nord et du centre (Korhogo et Bouaké), ADDR a ouvert un bureau régional à l'Ouest (Man) avec les antennes départementales de Danané, Duekoué, Guiglo et Toulepleu). L'ADDR attend ouvrir un bureau régional à Abidjan.
 - ✓ Réhabilitation communautaire et cohésion sociale en collaboration avec les partenaires impliqués dans le domaine.

2. Appui à l'établissement de documents d'état civil par les institutions nationales

Au cours des entretiens avec les bénéficiaires à l'issue des différents accueils, les procédures d'établissement des extraits d'acte de naissances (déclaration de naissance) et des jugements supplétifs, y compris les différentes pièces constitutives et les frais pour l'établissement du document d'état civil

correspondant, est expliquée au bénéficiaire pour lui permettre de se prendre en charge ou de s'approprier, à l'avenir, la stratégie de protection. En sus, à l'issue de l'entretien, un prospectus du SAARA, est remis au bénéficiaire à l'effet de lui servir de guide dans le processus de son réintégration et, saisi en cas de besoin, le département Protection du SAARA.

Le SAARA organise périodiquement des visites de courtoisie et des séances de travail avec les autorités compétentes (tribunaux et centre d'état civil), pour faciliter la délivrance de documents d'état civil (harmonisation des coûts de traitement et diligence dans le traitement des dossiers). Ainsi, 2 247 documents d'état civil ont été établis au profit de la population cible, sur un objectif prévisionnel de 1 000.

3. Appui à la réintégration des rapatriés et des PDI dans le tissu social

Il consiste en des appuis individuels et communautaires. L'assistance individuelle est taillée sur mesure selon les besoins du bénéficiaire à l'intérieur d'un cadre social d'intégration. L'assistance pourrait être par exemple un lit convenable avec un matelas approprié pour une personne handicapée à mobilité réduite qui serait autrement obligée de dormir à même le sol malgré son handicap; l'assistance peut prendre la forme de frais médicaux et de transport pour un malade dont le traitement n'est pas couvert par les structures médicales disponibles localement ; elle peut même être des uniformes ou articles scolaires pour des orphelins qui ont dû abandonner l'école faute de moyens. L'assistance de groupe sera développée avec l'appui des communautés afin de renforcer la résilience de la communauté et renforcer leurs structures sociales. Les groupes de vulnérables peuvent être encouragés à se mettre ensemble afin de bénéficier d'une assistance de groupe plus importante (exemple: formation professionnelle et dons de plusieurs machines à coudre pour un groupe de veuves).

4. Appui à la formation professionnelle et à l'éducation

Au titre de la formation professionnelle, il s'agit notamment :

- ✓ Les opportunités offertes aux jeunes rapatriés en quête d'emploi
- ✓ Les centres de formation et les lycées professionnels pour les rapatriés en âge d'aller à l'école.
- ✓ Les jeunes rapatriés dont l'âge varie entre 15 à 25 peuvent postuler aux concours d'entrée dans les établissements de formation professionnelle, c'est-à-dire les centres de formation professionnelle (CFP) et les Lycées professionnels qui dispensent les formations dans plusieurs branches de métiers.
- ✓ Formations qualifiantes de courtes durées pour les rapatriés relativement âgés.
- ✓ A durée variable, les formations qualifiantes durent généralement de 3 à 9 mois. Ces formations peuvent être dispensées dans les Unités Mobiles de Formation, qui sont des structures ayant l'avantage de se rapprocher des apprenants en fonction des besoins de formation ou des opportunités d'insertion des localités.
- ✓ Les intitulés des projets de formation-insertion
- ✓ Projet de formation-insertion de 30 000 jeunes aux métiers du bâtiment et de l'hydraulique simplifiée.
- ✓ Projet de formation-insertion de 200 jeunes à la fabrication mécanique et hydraulique simplifiée.
- ✓ Projet de formation-insertion de 200 jeunes à la conduite et maintenance des tracteurs.
- ✓ Projet d'appui à l'installation des déplacés formés dans les métiers des technologies de l'information et de la communication.
- ✓ Projet-pilote de formation de 205 apprentis à la mécanique automobile.
- ✓ Projet d'installation-insertion de 200 jeunes formés en électronique.
- ✓ Démarche à suivre pour se faire identifier : il suffit de s'y rendre à l'AGEPE.
- ✓ Un comité de suivi des initiatives créatrices d'emploi a été mis en place à l'AGEPE au Plateau pour recenser les projets et identifier les jeunes en quête d'emploi.

Au titre de la formation professionnelle, des stratégies ont également été mises en place :

- ✓ Les élèves (primaires et secondaires) rapatriés sont systématiquement réintégrés sur présentation d'un document scolaire. 338 élèves rapatriés insérés dans le système éducatif par le biais du SAARA.
- ✓ Les élèves du primaire bénéficient de kits scolaires.
- ✓ A la demande du gouvernement du Liberia, les enseignements dispensés au primaire ont fait l'objet de certification pour l'année scolaire 2011-2012.
- ✓ Les équivalences de diplôme font l'objet de délibération à la Direction des Examens et Concours (DECO). Cette disposition s'applique au CPC (diplôme togolais équivalent au CEPE en Côte d'Ivoire).
- ✓ L'admission en sixième (secondaire) fait l'objet d'un concours appelé 'Entrée en Sixième'. Elle est décidée par une Commission Nationale d'Orientation.
- ✓ Les dossiers d'intégration d'élèves rapatriés sont soumis à la Direction des Ecoles, Lycées et Collèges (DELCO) par les soins du Services d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatriés (SAARA).

5. L'assistance médicale :

- ✓ Lutte contre le paludisme par la distribution de 20 000 moustiquaires imprégnées : 5 015 familles ont reçu une moustiquaire imprégnée
- ✓ Prise en charge (PEC) des cas de VIH et IST et distribution de KITS : Plus de 800 kits de Prise en charge IST distribués, 40 personnes vulnérables (VIH) pris en charge et 3 528 PDI référés à Médecins Sans Frontières (MSF).
- ✓ Gestion de camp CATD GUIGLO, lutte contre le VIH / IST, Paludisme, Tuberculose : plus de 7000 Personnes Déplacées Internes (PDI), populations hôtes et réfugiés personnes du CATD ont été sensibilisées sur le port du préservatif et les moyens de lutte contre le VIH/IST et 5000 moustiquaires imprégnées ont été distribuées au CATD et au village de NICLA de Guiglo.
- ✓ Prise en charge des OEV (Orphelin enfant Vulnérable) : 47 OEV ont été pris en charge sur le plan sanitaire, nutritionnel et scolaire
- ✓ Formation et Prise en charge des Ex-combattants de la zone 6 : 20 ex-combattants ont été formés sur les moyens de prévention et de lutte sur les IST/VIH SIDA et en cours de réinsertion socio-économique ;

6. La mise en place d'activités génératrice de revenus (AGR)

- ✓ PROJET YEP: Youth Education Pack (Centre d'apprentissage et de formation aux métiers de couture, coiffure, pâtisserie, mécanique, agriculture et d'alphabétisation) : 2007-2008 : 200 bénéficiaires formés et 195 installés. 2012-2013 : 250 bénéficiaires formés et installés 2014 : 275 bénéficiaires en cours de formation
- ✓ Alimentation et distribution de semences (Réinsertion socio-économique) : 40 filles/mères ont été réinsérées à travers les cultures maraîchères (mise à disposition de semences et de matériels) ;
- ✓ Réinsertion socio-économique des femmes rendues vulnérables du fait de la crise (FORMATION et INSTALLATION) : 47 sur 50 femmes rendues vulnérables du fait de la crise ont été formées et installées dans les domaines de la couture, coiffure et pâtisserie ;
- ✓ Food for Training pour les apprenants et Prise en charge nutritionnelle des PV VIH : 275 filles/mères formées aux métiers de la couture et coiffure ont été pris en charge par le PAM (distribution de vivres) ;

- ✓ Réinsertion des Personnes Vulnérable VIH à Bangolo : 50 PVVIH sont réinsérés à travers la culture de riz de bas-fond et pris en charge sur le plan médical ;

7. Projet d'Appui Institutionnel et Multisectoriel à la sortie de crise en CI , Prise en charge holistique des victimes VBG avant et après la crise post électorale

- ✓ 75 comités de veille mis en place et formés en matière de lutte et de prévention de Violences Sexuelles ; Les membres des CV formés sont capables de détecter les cas psycho-sociaux, de les référer et d'appuyer les PEC ;
- ✓ 22 sessions de sensibilisations de masse ont été réalisées pour un total d'environ 11 000 personnes dont environ 7 000 femmes et 4 000 hommes ;
- ✓ 210 leaders communautaires ont été formés pour la lutte contre les VBG
- ✓ Sensibilisation au dépôt volontaire des armes : 05 groupement de 75 femmes (soit 15 femmes par groupement) ont bénéficié les cultures maraichères ; 35 personnes pour une ferme de 1000 poulets de chair

8. Cohésion sociale: communauté et société civile ensemble pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix en CI

- ✓ 10 associations de jeunes ont été appuyées en matériels pour des AGR ;
- ✓ 60 jeunes vulnérables de 14 à 24 ans ont été formés sur les capacités en entrepreneuriat ;
- ✓ 247 personnes ont été formées en vie associative, bonne gouvernance et gestion de conflits ;
- ✓ 233 personnes ont été formées en life-skill (gestion des conflits) and business

9. Projet d'appui au renforcement de la COHESION SOCIALE et la réintégration durable des personnes retournées et/ou rapatriées

- ✓ 33 sur 35 organes communautaires de paix formés et mis en place ;
- ✓ 27 campagnes de sensibilisation de masse, 319 focus group, 453 sensibilisation de proximité au profit de 14620 personnes;
- ✓ 20 soutiens aux initiatives communautaires sur 25 présentés par les populations ;
- ✓ 15 Activités Génératrices de Revenus en faveur des bénéficiaires ;
- ✓ 02 marchés construits dont celui de Duékoué carrefour et de Bloléquin;